

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 25/04/2024

**Présents :** BRETIN Anthony, CHAUVIN Eric, GENET Juliette, MICHAUD Luc, MILLET Damien, MOUREZ Thierry, TRESY Philippe, .

**Excusés :** GIRARD Georges-François, donne pouvoir à MICHAUD Luc,  
MANZONI Jean-Michel, donne pouvoir à GENET Juliette,  
VALLET Patricia, donne pouvoir à TRESY Philippe.

**Secrétaire de séance :** CHAUVIN Eric.

7 présents, 10 votants

M. le Maire, Luc Michaud, ouvre la séance à 20 h.

## \* Préambule

Une délibération non inscrite à l'ordre du jour, relative à l'établissement d'une convention d'occupation du domaine public entre le département et la commune (écluse rue des Lauzes), doit être abordée. Les 7 présents acceptent à l'unanimité qu'elle soit discutée pendant la séance.

## 1 - Modification régime forestier ONF

Au terme de différentes études, indications et contre-indications, l'installation de déshydratation des boues d'épuration dans des bacs plantés de roseaux s'implantera sur la parcelle initialement prévue, à proximité immédiate de la station d'épuration. Cette parcelle AB 510 a été intégrée au régime forestier en juin 2015 pour exploiter son bois en affouage.

Pour permettre sa vente au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Val Serin, elle doit faire l'objet d'une opération de distraction du régime forestier. Laquelle opération suppose qu'une surface similaire soit apportée au régime forestier en continuité de la forêt communale. Une partie de la parcelle de feuillus située au Sud de la carrière peut compenser les 8500 m<sup>2</sup> de la parcelle AB 510 qui seraient soustraits.

Concernant un projet d'intérêt collectif, l'assainissement, le montant de la vente au SIA se limitera aux investissements consentis par la commune pour le repeuplement et l'entretien de la parcelle quand elle était forestière, soit environ 2.000 €.

Par délibération à l'unanimité des 7 présents (10 votants), le Conseil Municipal décide d'engager la procédure de soustraction du régime forestier de la parcelle AB 510 et de la compenser en intégrant une partie de la parcelle AD 139 au régime forestier.

Et, par délibération à l'unanimité des 7 présents (10 votants), le Conseil Municipal décide d'engager ensuite la vente de la parcelle AB 510 au SIA du Val Serin.

## 2 - Modification budgétaire

L'annulation d'un titre de vente de bois pour un montant de 520 € oblige à une opération comptable non prévue dans le budget 2024. Le cas ne s'était jusque là pas présenté, et le compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) non provisionné doit être abondé par l'apport de différents comptes du chapitre 11.

Par délibération à l'unanimité des 7 présents (10 votants), l'opération comptable est acceptée et validée.

## 3 - Elections européennes

Le scrutin se tiendra le 9 juin prochain, de 8 h à 18 h. L'inscription sur les listes électorales est possible jusqu'au 3 mai.

## \* - Délibération non prévue, convention avec le Département

Pour renforcer leur efficacité, les aménagements routiers (écluse et accentuation du virage) en bas de la rue des Lauzes doivent prochainement être réalisés en bordures béton. Ces aménagements sont situés sur la RD 209, qui est propriété du Département, et leur installation par la commune nécessite l'établissement d'une convention qui définit plus précisément cet usage de l'espace public départemental.

Par délibération à l'unanimité des 7 présents (10 votants), la convention est validée pour signature par M. le Maire.

## 4 - Questions diverses

### TRAVAUX

Enfouissement chemin de Rosnay, le SIEDEC est relancé pour établir le chiffrage des travaux et le montant de la participation de la commune, afin que cette tranche supplémentaire soit réalisée cette année 2024.

### MAIRIE

**Formations AMJ**, les élus sont informés des nombreuses formations qui leur sont proposées cette année par l'Association des Maires du Jura.

**Interventions gendarmerie**, le rapport annuel 2023 des opérations de gendarmerie à Lavigny récapitule les différentes actions en terme de sécurité routière, d'interventions, de délinquance, de prévention, et fait état de 370 heures de présence sur le territoire communal.

**Rénovation mur**, l'entreprise qui réalise actuellement les travaux de remise en état du mur de la Maison d'Enfants est sollicitée pour établir un devis de reprise des joints du mur séparatif en face de la coursive du bâtiment mairie.

**Salle communale location régulière**, une demande de location de la salle pour 2 séances de 1 h 30 de cours de yoga par semaine fera l'objet d'une proposition tarifaire, avant l'éventuel établissement de la convention annuelle d'utilisation.

**Frelon asiatique**, compte tenu de la présence et de l'impact du frelon asiatique sur la biodiversité et les citoyens, la commune souhaite engager une lutte active. Le signalement de nids et leur destruction doivent intervenir aussi précocement que possible. Après avoir informé des pratiques de piégeage des reines fondatrices au printemps, la commune conclut un contrat avec la société spécialisée AGF (Abeilles Guêpes Frelons, basée à Emagny 25170) pour la destruction des nids, dont elle prendra en charge le montant de l'intervention (88 € TTC) sur secteur public et/ou privé après validation.

Les habitants seront informés par les moyens habituels des modalités de cette prise en charge, concernant uniquement le frelon asiatique, et sont invités à signaler sa présence sans délai afin de minimiser les risques.

#### VILLAGE

**Journée Citoyenne 26 mai**, la journée conviviale d'amélioration du cadre de vie sera également axée sur la présence de l'eau au village, nettoyage des fontaines et des réservoirs qui les alimentent font partie du programme.

#### STRUCTURES EXTERIEURES

ONF, remplaçant M. Dubois qui a changé d'affectation cet hiver, M. Bouchard est le nouvel agent de l'Office National des Forêts en charge des bois de la commune.

**Fibre optique**, la proportion des immeubles lavinois qui n'est pas encore éligible à la fibre devrait l'être début septembre prochain, selon Prisme Altitude Infra, l'opérateur chargé par le Département du déploiement du réseau. Il faudra, de plus, encore attendre que les différents Fournisseurs d'Accès Internet opèrent en amont leur propre raccordement technique et ouvrent la commercialisation de leurs offres.

La prochaine réunion du Conseil Municipal se tiendra le jeudi 06 juin 2024 à 20 heures.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, M. le Maire déclare la séance levée à 21 h 25.

Le présent compte-rendu (manuscrit) est approuvé et signé par l'ensemble des présents au Conseil Municipal.

Lavigny, le 30/04/2024

Le Maire, Luc MICHAUD.

